



PRÉAVIS MUNICIPAL N° 05 / 2019 - 2020 AU CONSEIL GÉNÉRAL DE VICH

Demande de crédit de CHF 135'000 TTC pour la création d'un trottoir au chemin de la Bichette

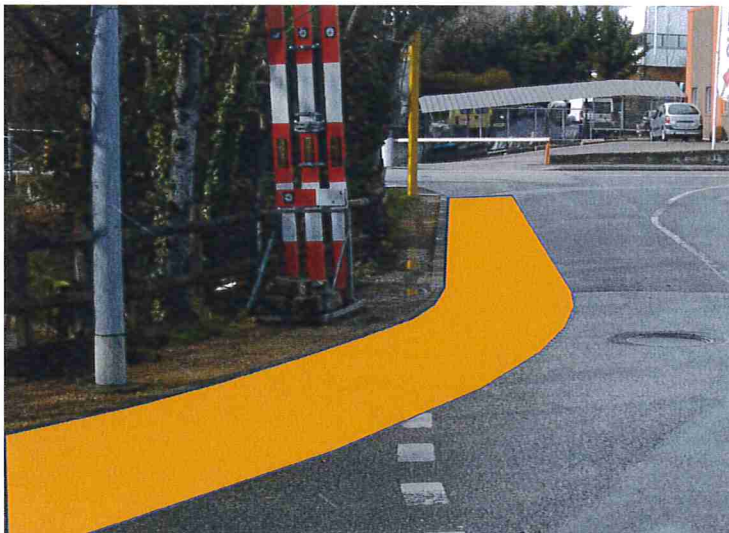
Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

### 1. Introduction

La chaussée qui dessert la zone artisanale et commerciale du quartier de la Bichette n'a jamais été équipée d'un trottoir. Actuellement, les piétons qui se rendent au centre commercial utilisent tant bien que mal la banquette en terre battue qui surplombe la Serine.

La construction du quartier d'habitations des Gaudenies, du centre artisanal de l'Etraz et les multiples possibilités d'accès piétonniers depuis les différents quartiers de la commune ont généré une augmentation du trafic piétonnier qui n'est plus compatible avec l'état existant et qui doit être sécurisé.

Considérant que le développement de la zone de la Bichette est loin d'être terminé et qu'à l'avenir un accès routier devra être réalisé, conformément au plan de quartier, mais qu'actuellement on ne dispose pas des terrains nécessaires, nous avons prévu un aménagement minimum, utile immédiatement.

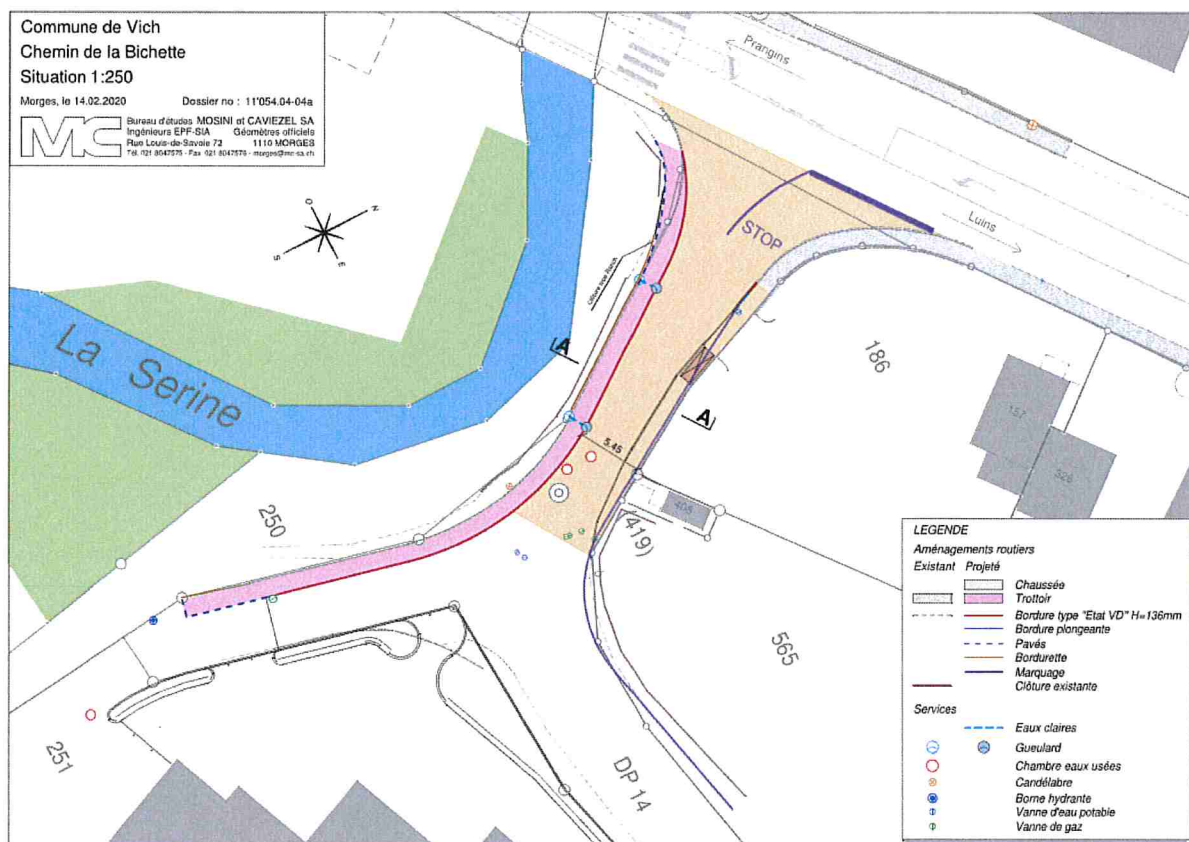


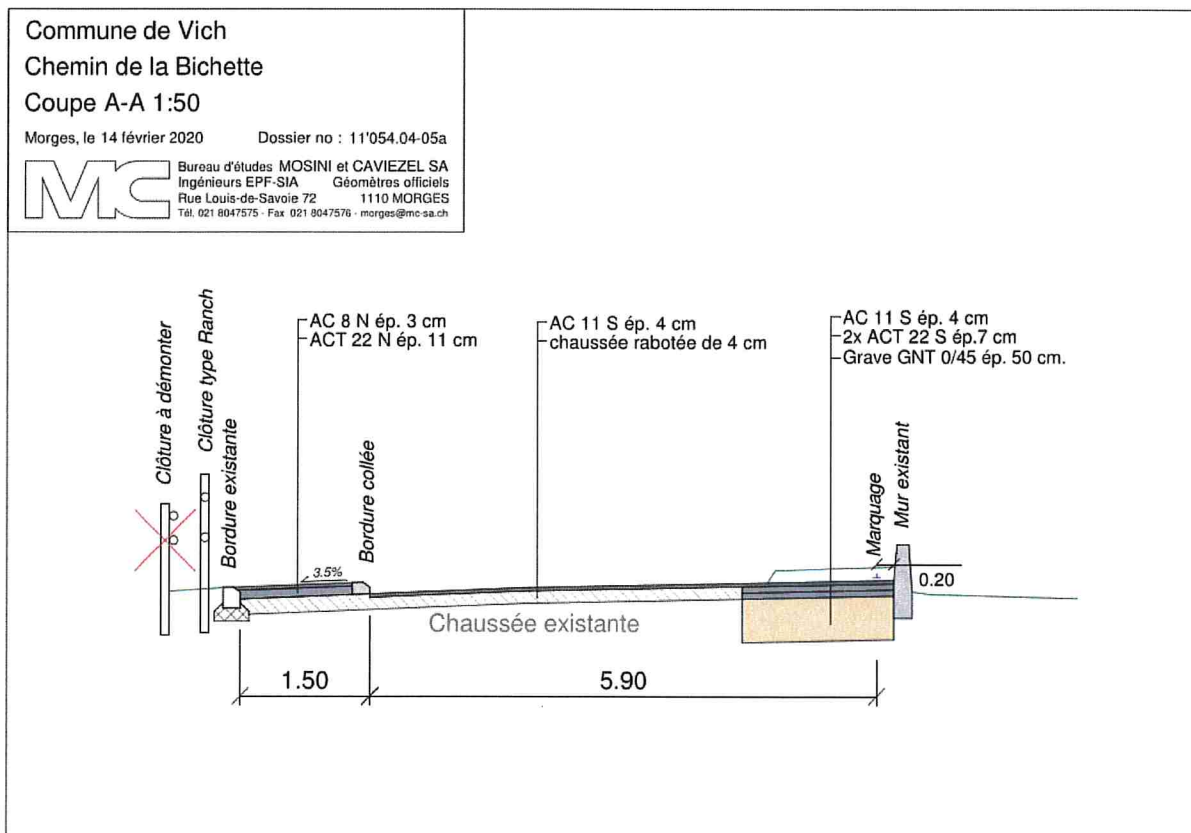
## 2. Projet

Le projet consiste en la création d'un trottoir sur la chaussée existante d'environ 1.5 mètre de large pourvu d'un enrobé bitumineux et protégé de la circulation automobile par une bordure dénivelée. L'empiètement sur la chaussée sera compensé par un élargissement côté opposé. Pour ce faire, la chambre enterrée Swisscom devra être abaissée.

Le revêtement de la chaussée particulièrement dégradé mérite d'être renforcé. Le coût de pose d'un tapis est devisé à CHF 15'000.-. L'emplacement « provisoire » de cette chaussée pouvant durer encore longtemps, nous avons décidé d'inclure cette somme au devis et de réaliser ces travaux encore cette année, en parallèle à la construction du trottoir.

L'abattage des frênes atteints de chalarose (maladie mortelle) situés sur le talus surplombant la Serine, qui était prévu pour 2021, sera avancé pour se coordonner avec les travaux. A la suite, une nouvelle barrière de type Ranch sera mise en place sur la longueur du trottoir côté Serine.





### 3. Planning prévisionnel

Février-mars	Préparation du dossier et mise en soumission
Mai-juin	Mise à l'enquête
30 juin	Vote du Conseil sur la demande de crédit
Début juillet	Si le crédit est accepté : adjudication des travaux
Mi-juillet	Travaux forestiers de sécurisation, travaux de génie civil, clôture et marquages
Début août	Fin des travaux

### 4. Devis général

Travaux de génie civil pour le trottoir	CHF	90'000.00
Travaux d'entretien de la chaussée	CHF	15'000.00
Travaux forestiers	CHF	15'000.00
Marquages	CHF	3'000.00
Honoraires projet et direction des travaux	CHF	12'000.00
<b>Total du coût des travaux TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>135'000.00</b>

## 5. Financement

- 1) Les travaux de génie civil pour le trottoir, d'entretien de la chaussée, les marquages, les honoraires et divers pour un montant de CHF 120'000.00 seront financés par le compte de fonctionnement 2020

Il est à noter que COOP Immobilier participera pour un montant forfaitaire de CHF 80'000.- aux coûts de construction, ce qui réduira d'autant le montant à la charge de la commune.

- 2) Les travaux d'entretien forestier et de sécurisation du cordon boisé pour un montant de CHF 15'000.00 seront financés par le compte de fonctionnement 2020



## 6. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

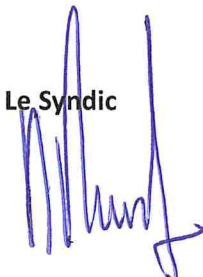
### Le Conseil général de Vich

- vu le préavis municipal N° 05 / 2019 - 2020
- ouï le rapport de la Commission des routes
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### décide

- d'accorder le crédit de CHF 135'000 TTC pour la création d'un trottoir au chemin de la Bichette
- d'accepter que cette dépense soit financée par le ménage communal
- d'accepter la participation financière de COOP Immobilier pour un montant forfaitaire de CHF 80'000.-.

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 9 mars 2020.

Le Syndic  


Michel Burnand

AU NOM DE LA MUNICIPALITE



La Secrétaire



Patricia Audétat

Routes, Municipal responsable : Jean Sommer